

Fiche de poste

Educateur sportif BMX LR

Missions :

- Entraînements des différents groupes de niveau du club (de 1 à 5 groupes) (0,4 ETP)
- Interventions publics scolaires (0,2 ETP)
- Interventions publics périscolaires et centre de loisirs (0,1 ETP)
- Gestion évaluation des niveaux (0,02 ETP)
- Stages bmx vacances scolaires (0,06 ETP)
- Suivi en compétition des licenciés (0,01 ETP)
- Développement de l'activité (scolaire, centre de loisirs...), de l'offre d'animation extrasportive (anniversaires thématiques, comité d'entreprise...), des actions sport Santé, des actions sport adapté (0,1 ETP)
- Participation à la vie associative (événements club, forums associatif, réunions de CA, AG, sessions de rangement...) (0,05 ETP)
- Entretien du matériel et sensibilisation à son entretien (0,05 ETP)
- Formation des encadrants bénévoles (0,01 ETP)

Compétences attendues :

Savoirs-connaissances :

- Techniques BMX et préparation physique
- Connaître le dispositif Savoir Rouler à Vélo
- Principes pédagogiques
- Connaissance des publics
- Méthodologie de projet

Savoirs-faire :

- Initier à la pratique du BMX.
- Encadrer les pratiquants loisirs et compétiteurs.

- Eduquer aux règles de l'activité et de la structure.
- Evaluer son action et capacité à rendre compte
- Anticiper les risques potentiels pour le pratiquant et intervenir en cas d'incident ou d'accident lié à la sécurité.
- Participer à l'organisation des activités de la structure.

Savoirs-être :

- Capacité d'écoute, relation à la personne
- Sens de la pédagogie et bienveillance
- Sens de la communication
- Sens de l'organisation et anticipation
- Aptitude au travail en équipe
- Dynamisme (acteur du développement)

Résultats attendus :

Fidélisation des licenciés

Augmentation du nombre de licenciés (+10%/an) pour atteindre 100 licenciés fin 2023.

Augmentation du nombre de prestations auprès des structures scolaires et centre de loisir.

Matériel rangé et entretenu.

Caractéristiques du contrat :

CDI temps plein

Période d'essai de 2 mois, renouvelable 1 fois.

Congés payés : 5 semaines/an, dont 3 semaines en Aout et 1 semaine fin décembre imposé par l'employeur. La 5eme semaine étant posé par le salarié en concertation avec l'employeur.

Jour de repos : Dimanche,

5 à 6 dimanches pourront être travaillé pour l'accompagnement des pilotes sur des compétitions (programmé en lien avec le club en début de saison). Ces dimanches travaillés seront récupérés (dates convenues d'un commun accord).

Horaires de travail de base :

Lundi	OFF
Mardi	10h - 12h / 14h – 20h
Mercredi	10h - 12h / 14h – 19h
Jedi	10h - 12h / 14h – 19h
Vendredi	10h - 12h / 14h – 19h
Samedi	9h30 - 12h/ 14h - 17h30
Dimanche	OFF

Ces horaires pourront évoluer en cours d'année en fonction du développement de l'activité.
La durée du temps de travail sera annualisée.

Les samedis pourront être chômés, mais pas plus de deux consécutivement, ni plus de deux par mois.

Délai de prévenance CP cause compétition : 3 semaines

Lieu de travail : Piste de BMX, av Billaud Varenne 17000 La Rochelle /CDA La Rochelle